

Proposition de motion du groupe UMP, RMP, Gauche Moderne

«**M. LE MAIRE** : Maintenant on a une proposition de motion de M. ROSSELOT présentée par M. OMOURI au nom du groupe.

M. Michel OMOURI : «Au nom du groupe UMP, RMP, Gauche Moderne, nous souhaitons déposer une motion demandant l'application du service minimum en cas de grève dans les écoles à Besançon.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le droit de grève dans le service public est un droit fondamental, mais que le principe de continuité oblige à assurer un service minimum pour les usagers,

Considérant que tous les ménages n'ont pas les mêmes moyens financiers et relationnels de faire garder leurs jeunes enfants et qu'ils ne doivent pas être pris en otage,

Considérant que 60 % de l'opinion publique est favorable à ce palliatif, que nos concitoyens comprennent avec bon sens la pénible gêne des parents, en particulier ceux qui ont des conditions modestes,

S'engage à mettre en place un service d'accueil pour les enfants scolarisés en cas de grève et à organiser le service minimum d'accueil à Besançon».

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai bien noté que l'opposition municipale souhaite faire voter ce soir une motion pour la mise en place d'un service minimum dans les écoles primaires et maternelles de la Ville. En plus d'une atteinte au droit de grève, nous considérons que la Municipalité n'a pas vocation à intervenir dans une grève qui concerne les fonctionnaires dépendant de l'Education Nationale donc de la fonction publique d'Etat. Je vous conseille d'ailleurs d'envoyer votre lettre au Maire UMP de Lons-le-Saunier, Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France qui a eu à cet égard une attitude très courageuse et que je partage totalement.

D'autre part vous savez que la mise en place de ce service minimum pose beaucoup de problèmes. En effet la Caisse d'Allocations Familiales exige un niveau de diplôme du type CAP ou BAFA pour le personnel chargé de l'accueil périscolaire. Et en cas d'accident c'est la Municipalité, donc le Maire, qui serait responsable au regard de la loi. Quant à la prise en charge financière par l'Etat, permettez-moi quand même -chat échaudé craint l'eau froide-, d'en douter.

Je vais vous dire les choses très clairement. L'annonce qui a été faite par le Président de la République pose beaucoup de problèmes. D'abord ça pose un problème politique parce qu'on répond à une grève par une provocation, c'est-à-dire qu'on cherche à diviser les Français. Ça c'est facile, diviser pour régner, ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est quelque chose d'ancien mais lorsque les enseignants perdent une journée de salaire, oui il y a certainement des inconvénients pour les personnes, je ne le nie pas mais lorsque l'on fait grève ce n'est pas pour son plaisir et je pense que ce qu'il faut retenir de ça, c'est que ces enseignants qui perdent leur salaire, se mettent en grève pour éviter le démantèlement de l'Education Nationale. Ça c'est un point sur lequel je tiens à insister parce que ce à quoi on assiste aujourd'hui, je donnerai des exemples dans un instant, c'est bien au démantèlement de l'Education Nationale.

Et je dis que la façon de gouverner du Président de la République est quand même un peu spéciale parce qu'au soir d'une grève proposer une loi pour régler le problème, c'est vraiment de la provocation et c'est une façon de gouverner qui n'est pas très acceptable. Et vous savez qu'il y a là un problème constitutionnel, M. ROSSELOT pourrait nous le dire peut-être beaucoup mieux que moi, c'est le principe de la libre administration des collectivités qui est complètement bafoué par cette loi qui, à mon avis, devrait être déclarée d'ailleurs inconstitutionnelle. Je le disais il y a un instant, PELISSARD ne s'est pas trompé là-dessus. J'étais encore hier à l'AMGVF, il y a beaucoup de maires de droite qui ne veulent pas

l'appliquer. On ne dit pas que cela ne pose pas de problèmes aux familles mais quand vous faites grève, ce n'est pas pour le plaisir et, je vous le disais il y a un instant, il y a des problèmes de responsabilité du maire. De plus, est-ce que vous pensez que le personnel municipal n'a pas de travail et qu'il est apte, quand il y aura une grève, alors qu'il n'est pas formé pour cela, à faire de l'accueil d'enfants. Je crois que cela n'est pas normal.

Je voudrais aussi ajouter une chose : Madame BRANGET qui n'est pas là ce soir, parle de l'école de la deuxième chance. Moi ce que je voudrais, Monsieur OMOURI et le groupe UMP, c'est qu'on ne casse pas l'école de la première chance parce que c'est elle qui est essentielle, et c'est parce qu'on n'est pas bon sur l'école de la première chance qu'on a besoin quelquefois d'une école de la deuxième chance. Et ce à quoi on assiste actuellement, c'est-à-dire ce démantèlement de l'école publique me fait très très mal parce que, je le répète et je suis même sûr que vous êtes d'accord avec moi, l'école c'est le fondement même de la république. Alors cela pose des difficultés, certes mais si on trouvait de vraies réponses aux vrais problèmes, je pense qu'on n'en arriverait pas là. Ça fait quand même des années et des années que les enseignants tirent la sonnette d'alarme et vous, Monsieur OMOURI, qui nous avez dit un certain nombre de choses ce soir, vous savez très bien, entre autres que dans certains quartiers de cette ville il y a des difficultés, et entre autres quand vous avez déjà des classes surchargées, je ne vois pas comment effectivement on peut faire mieux avec moins d'enseignants.

Donc je ne suis pas favorable à cette motion que je ne mettrai même pas au vote car je pense qu'il n'est pas de notre responsabilité d'intervenir dans ce dossier qui est un problème de l'Etat. Si la loi est votée, je l'appliquerai car c'est la moindre des choses que d'appliquer la loi, c'est évident. Ma Première Adjointe me fait remarquer...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Monsieur ROSSELOT vous vous souvenez sans doute que sur une délégation de service public le Président de Région qui s'appelait M. HUMBERT s'est retrouvé au Tribunal avec un proviseur qui aujourd'hui n'est plus proviseur puisqu'il est ici mais c'était sur une délégation de service public aussi. Donc la responsabilité du Maire est bien engagée face à des problèmes comme ça.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas trop le rapport.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Le rapport est tout simplement que le responsable de la collectivité territoriale, dès lors qu'il a une délégation de service public, et c'est une délégation de service public, a à y répondre et notre Président de Région de l'époque qui était M. HUMBERT, s'est retrouvé à répondre devant la justice dans ces conditions-là. Je vous les rappellerai.

M. LE MAIRE : Et vous l'avez même soutenu je crois.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je l'ai soutenu parce que le comble c'est que j'ai été exonérée alors que j'étais de l'Etat et c'est le Président de Région qui a dû aller répondre.

M. Jean ROSSELOT : C'était à propos d'un accident.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Oui.

M. LE MAIRE : Mais c'est ce que je dis, si là il y a un accident...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : La Cour de Cassation a répondu sur la délégation de service public, il y a eu un arrêt extrêmement intéressant que j'ai donné au Maire.

M. LE MAIRE : Absolument, c'est le même problème. Ce que veut dire Marie-Noëlle SCHOELLER, c'est que s'il y a un accident je serai responsable, voilà et ça pose un vrai problème.

M. Frank MONNEUR : Juste un mot Monsieur le Maire pour dire qu'il faut en terminer avec les mots injustes et les terminologies caricaturales et honteuses, les ménages pris en otage, enfin quand même là je crois que c'est une fois de plus dresser les Français les uns contre les autres. Je crois qu'il faut aller

demander à Ingrid BETANCOURT, au journaliste KAUFFMANN et à d'autres ce que ça veut dire être pris en otage.

M. Jean ROSSELOT : Je ferai simplement remarquer que dans tout ce que je viens d'entendre il y a vraiment beaucoup, et en particulier de votre propre bouche Monsieur le Maire, beaucoup de démagogie. Employer le terme «démantèlement», franchement...

M. LE MAIRE : Je l'assume.

M. Jean ROSSELOT : ...vous avez à une autre époque, il n'y a pas si longtemps que ça au Conseil Municipal, souligner l'intérêt de la politique gouvernementale de réussite scolaire, des cours de soutien...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas du démantèlement dont il s'agit, c'est plutôt du renforcement. Maintenant je suis toujours sidéré de la sollicitude que vous apportez à travers par exemple 257 actions aux parents pour les vacances... (réactions) -vous permettez quand même, ayez quand même un peu de respect pour ceux qui s'expriment au nom de l'opposition dans cette assemblée-. La sollicitude que vous apportez aux parents, aux enfants et rien pour des parents en effet souvent de condition modeste qui se trouvent désemparés, désorientés...

M. LE MAIRE : C'est de la démagogie ça.

M. Jean ROSSELOT : ...pour lesquels vous ne levez pas le petit doigt... Ça ce n'est pas socialiste, ce n'est pas solidaire.

M. LE MAIRE : Que le Président de la République apporte aux parents modestes le supplément de pouvoir d'achat qu'il leur avait promis et qu'ils n'ont pas encore vu venir».